



La lettre d'information – décembre 2021
Bureau de Bruxelles

Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

Plus d'informations sur
[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

L'EDITO DU PRESIDENT



Tout d'abord, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont collaboré à mon récent séjour à Bruxelles. Ces deux journées ont été occupées par de nombreuses rencontres et entretiens qui n'ont pas manqué de renforcer ma confiance quant au défi que j'entends relever pour la Région Sud et ses habitants : capter 10 milliards d'euros de fonds européens d'ici 2027 !

Avec plusieurs Commissaires européens, directeurs généraux de la Commission et d'importantes personnalités des institutions j'ai pu aborder des dossiers majeurs pour notre territoire : le sauvetage de la filière lavandes, la candidature de Nice pour devenir le siège du centre de coordination de l'Union européenne pour les victimes du terrorisme, l'achat d'un Canadair pour faire face aux incendies, la candidature de Marseille comme « Ville climatiquement neutre en carbone », le financement du plan cancer régional, l'aide aux agriculteurs après les vagues de gels, la défense de la continuité territoriale avec la Corse, le zéro plastique en mer.

En parallèle, j'ai aussi échangé sur le prochain semestre de présidence française de l'Union européenne, la Conférence sur le futur de l'Europe et bien entendu le rendez-vous que nous préparons à Marseille aux côtés de nos partenaires pour l'accueil du Sommet des Régions et des Villes, les 3 et 4 mars 2022. Ces échéances sont des marqueurs essentiels de la visibilité nationale et européenne de notre Région. Elles renforcent la crédibilité de notre action au service de notre territoire et du développement de ses activités.

Dans la droite ligne de notre volonté de regrouper nos forces afin de valoriser toujours plus nos projets, j'ai inauguré le bureau de représentation de Régions de France à Bruxelles. C'est un atout supplémentaire pour une meilleure captation des fonds européens.

Cette actualité doit être favorable à l'avancée de nos dossiers. Poursuivons ensemble notre travail afin qu'il permette à nos porteurs de projets et à notre Région Sud d'être à la pointe de la relance et de l'innovation, de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Président délégué de Régions de France

LE SOMMAIRE

LE MOT DE BRUXELLES !

Le mot du bureau de Bruxelles

TRANSPORT ET ENERGIE

Appel à manifestation d'intérêt pour des villes climatiques neutres et intelligentes d'ici 2030

Lancement du nouveau partenariat européen « Clean Hydrogen »

Résultats de l'appel à projets du Fonds d'Innovation : sept projets de grande envergure sélectionnés

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Présentation de la nouvelle « Stratégie européenne des sols »

L'UE annonce 320 millions d'euros pour la nouvelle Mission "Santé des sols et alimentation"

Vote de la PAC au Parlement européen et au Conseil

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Entrepreneuriat étudiant : une matinée pour faire connaître les opportunités européennes

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

La préparation du volet numérique du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe progresse

Un nouveau Pacte pour l'Espace Europe de la Recherche

LES BRÈVES

Erasmus+ : publication des appels à projets 2022

Lancement d'une nouvelle alliance européenne pour l'émergence de « startups nations »

L'AGENDA

Le mot du bureau de Bruxelles



Chers lecteurs,

Ce mot de décembre se concentre sur la visite stratégique réalisée par le Président Renaud Muselier à Bruxelles les 30 novembre et 1^{er} décembre 2021.

Ce déplacement coïncidait avec un moment important dans le calendrier européen.

En effet, la veille de ce déplacement (29 novembre), le Comité regroupant l'Etat et les Régions françaises a validé la version finale de l'accord de partenariat français avant son dépôt formel à la Commission européenne. La validation par cette dernière de l'accord de partenariat est maintenant attendue début 2022. Cette étape est importante car elle permettra aux Régions françaises, dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de finaliser avec la Commission européenne leurs travaux sur les programmes opérationnels régionaux qui guideront l'utilisation des fonds structurels (FEDER, FSE, FTJ) sur la période 2021-2027. Pour rappel, notre Région gèrera une enveloppe d'environ 615 millions € (hors assistance technique), répartie entre FEDER, FSE et FTJ. La Commission Europe de l'association Régions de France, organisée le 1^{er} décembre à Bruxelles et suivie de l'inauguration des bureaux de l'association à Bruxelles, a permis de revenir sur cette étape majeure.



La Présidence française de l'Union européenne (PFUE), qui débutera au 1^{er} janvier 2021, a également été au cœur des échanges. La PFUE 2022 sera la treizième Présidence européenne pour la France, la dernière ayant eu lieu en 2008. Parmi les grands dossiers et enjeux sur lesquels la France sera attendue lors de sa Présidence, on note en particulier :

- Assurer une relance économique juste, avec la mise en œuvre du plan de relance européen et la crise sanitaire qui se poursuit. Le premier semestre 2022 permettra en effet de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des plans de relance nationaux liés à la Facilité pour la Relance et la Résilience (40 milliards € pour la France). En effet, les premières demandes de paiement, liées à la réalisation des objectifs fixés dans ces plans, ont été transmises à la Commission européenne en novembre 2021 ;
- Accompagner la transition écologique et numérique. Sur le premier point, la PFUE sera marquée par les négociations autour du paquet « Fit for 55 ». Fit for 55 est un ensemble de 12 propositions législatives, présentées par la Commission européenne le 14 juillet 2021, qui doit contribuer aux objectifs de l'UE sur le climat, soit atteindre la neutralité climatique en 2050 et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% en 2030, par rapport aux niveaux d'émission de 1990. Il s'agit donc d'une initiative législative majeure qui impactera directement de nombreux secteurs (industrie, transports, bâtiment, agriculture). Les propositions de la Commission doivent maintenant être débattues au sein du Parlement et du Conseil afin d'être formellement adoptées. De nombreux débats sont attendus, en particulier sur les deux nouveautés proposées par la Commission : le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (application de la tarification carbone aux produits importés) et le fonds social pour le climat (aide financière pour les entreprises et les ménages les plus vulnérables, impactés par l'extension du marché carbone).

- Souveraineté de l'Union européenne : la crise sanitaire et les ruptures d'approvisionnement ainsi que les nouveaux équilibres au niveau mondial (retrait des Etats-Unis, nouvelles alliances) ont mis en lumière la dépendance de l'UE dans de nombreux secteurs (numérique, matériel médical, alimentation, défense). Sur la défense, un dossier majeur pourrait s'imposer à la présidence française : l'adoption de la "boussole stratégique" de l'UE. Cet agenda doit fixer le cap de la politique européenne de sécurité et de défense dans les années à venir, et proposer des moyens d'assurer l'autonomie de l'UE et sa protection face aux nouvelles menaces.

La PFUE coïncidera également avec les premières conclusions de la Conférence sur le Futur de l'Europe et devrait permettre de relancer les débats, avec des propositions concrètes, sur la démocratie, les valeurs et la citoyenneté européenne. La plénière du Comité des Régions le 1^{er} décembre, lors de laquelle le Président Renaud Muselier est intervenu ainsi que le Président de la République, a permis de faire le point, avec les élus locaux et régionaux membres du Comité des Régions, sur les enjeux de la Présidence française de l'Union européenne. Le Sommet européen des Régions et des Villes, organisé à Marseille les 3 et 4 mars 2022, a été mis à l'honneur à cette occasion.



Enfin, lors des différents rendez-vous entre le Président et les représentants de la Commission européenne, de nombreux dossiers stratégiques pour le territoire ont été abordés, comme par exemple la sauvegarde de la filière lavande, la lutte contre les feux de forêt, la mise en œuvre des Missions d'Horizon Europe sur la protection des océans, l'adaptation au changement climatique et le cancer ou encore la Politique Agricole Commune et son impact pour les agriculteurs et les territoires.

L'équipe du Bureau de Bruxelles vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et, en attendant, une très bonne lecture !

TRANSPORT ET ENERGIE

Appel à manifestation d'intérêt pour des villes climatiques neutres et intelligentes d'ici 2030



La Commission européenne a annoncé, le 25 novembre, lors d'une conférence au Comité des Régions, le lancement officiel de la **Mission sur les « villes climatiquement neutres et intelligentes »**, inscrite dans le cadre du programme européen pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe. A cette occasion, elle a ouvert [un appel à manifestation d'intérêt](#) (AMI) visant à sélectionner une centaine de villes mobilisées pour atteindre l'objectif de la

neutralité climatique sur leur territoire à l'horizon 2030. Ces 100 villes, pionnières à l'échelle européenne, devront s'engager au niveau politique, avec la Commission européenne et les autorités territoriales concernées, en adoptant un « Contrat Ville Climat » (ou « Climate City Contract »), c'est-à-dire un plan de décarbonation élaboré sur mesure par la ville, en co-création avec les parties prenantes locales et les citoyens, et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Pour y parvenir, les villes labellisées bénéficieront, par le biais du programme Horizon Europe, d'un **accompagnement technique et financier** – conseils et assistance de la part d'une plateforme dédiée - et de **facilités d'accès à des financements** européens (et, si

possible, nationaux, régionaux ou autres). Travaillant en réseau et bénéficiant d'une visibilité accrue, elles serviront de pôles d'expérimentation et d'innovation pour développer de grands démonstrateurs et permettre ensuite à l'ensemble des autres villes européennes de répliquer ces solutions et bonnes pratiques en vue d'atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050, comme le prévoit le Pacte vert européen. Selon la Commission européenne, les villes sont les mieux placées pour appréhender les besoins et impliquer les citoyens afin de mettre en œuvre, localement, les solutions nécessaires pour accélérer la transition énergétique et écologique. Des retombées concrètes sont attendues en termes de réduction de la pollution atmosphérique et sonore, de baisse de consommation d'énergie, de diminution des embouteillages, vers des modes de vie plus sains. L'appel à manifestation d'intérêt lancé fin novembre par la Commission européenne s'accompagne [d'un kit d'information pour les villes souhaitant candidater](#), ainsi que d'une liste de [questions fréquemment posées](#). Ces documents, qui complètent le [plan de mise en œuvre](#) de la Mission « Villes climatiquement neutres et intelligentes » contiennent des

informations détaillées sur les attendus de la Mission, des conseils pratiques en vue d'une réponse à cet appel et des précisions sur le processus de sélection. Les villes de plus de 50 000 habitants (ou groupements de villes, métropoles, etc. disposant d'une autorité politique compétente à l'échelle de leur territoire) peuvent exprimer leur intérêt en **répondant à l'AMI d'ici le 31 janvier 2022**. Pour cela, elles doivent préciser leurs ambitions et soumettre des informations sur leur situation actuelle, les moyens dont elles disposent pour atteindre l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2030 et, éventuellement, les travaux en cours ou projets à l'étude pour y parvenir.

Plusieurs webinaires organisés par la Commission européenne du 30 novembre au 15 décembre, doivent permettre de guider les villes désireuses de candidater, en fournissant des conseils pratiques sur différents thèmes abordés dans le dossier de réponse à l'AMI. Les liens vers ces webinaires sont disponibles en ligne sur le site de la Commission européenne dédié à la [Mission « Villes »](#).

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

Lancement du nouveau partenariat européen « Clean Hydrogen »



La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a annoncé le [lancement officiel](#) du

nouveau partenariat européen pour l'hydrogène propre (ou Clean Hydrogen Partnership), lundi 29 novembre, à l'occasion de l'ouverture de la [Semaine européenne de l'hydrogène](#). Cette annonce suit l'adoption, le 19 novembre, du [règlement](#) qui établit les [neuf partenariats](#) mis en place dans le cadre du programme européen Horizon Europe, consacré à la recherche et l'innovation. L'entrée en vigueur de ce règlement, qui fixe les objectifs et le fonctionnement des partenariats, étape nécessaire en vue de leur lancement, était attendue de longue date.

Le partenariat « Clean Hydrogen », couvrant la période 2021-2027, succède à « l'Entreprise commune pour les piles à combustible et l'hydrogène » (ou Fuel Cells and Hydrogen Joint Undertaking – FCH JU), établie depuis 2008. Inscrit dans sa droite ligne, il rassemble la Commission européenne, des acteurs de l'industrie et de la recherche dans le domaine de l'hydrogène (par le biais de l'association européenne « Hydrogen Europe ») et des représentants des Etats

membres, afin de soutenir la recherche et l'innovation en matière d'hydrogène renouvelable. En définissant les priorités de R&I européennes, déclinées sous la forme d'appels à projets, et en finançant des projets collaboratifs répondant à ces appels, il contribue à la mise en œuvre de [la stratégie de l'Union européenne en matière d'hydrogène propre](#), présentée par la Commission européenne en juillet 2020. Sur la période 2021-2027, le partenariat est cofinancé par le programme Horizon Europe à hauteur d'un milliard d'euros.

Le nouveau partenariat a pour ambition de poursuivre les activités engagées dans le cadre de la FCH JU : les actions financées porteront sur la production, le stockage, la distribution et les usages de l'hydrogène. Celles-ci devront notamment contribuer à atteindre au moins 6 GW d'électrolyseurs d'hydrogène renouvelable d'ici 2024 et 40 GW d'ici 2030 – à un prix d'environ 1,5 à 3 euros/kg, accélérer le développement des vallées de l'hydrogène en Europe, et renforcer le développement et le déploiement des technologies de l'hydrogène propre pour l'ensemble de l'économie, en particulier pour les secteurs difficiles à décarboner. Le partenariat « Clean Hydrogen » a aussi pour vocation d'encourager l'innovation en facilitant les échanges de données et d'expertise dans le domaine : [un observatoire](#) pour le partage de connaissances, mis en place par la FCH JU,

continue d'exister au service du secteur de l'hydrogène.

L'adoption du premier programme de travail annuel du partenariat "Clean Hydrogen", reprenant la liste des appels à projets 2022, est prévue pour la fin d'année. Une première vague d'appels à projets sera ouverte d'ici fin février ou début mars 2022, et une

seconde suivra à l'automne. Au total, une quarantaine de sujets devraient être couverts au cours de l'année et bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 300 millions d'euros. Des sessions d'informations sur ces appels seront organisées, au niveau national comme au niveau européen, après leur publication officielle.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

Résultats de l'appel à projets du Fonds d'Innovation : sept projets de grande envergure sélectionnés



La Commission européenne a annoncé, le 16 novembre, [les résultats](#) de l'appel à projets du Fonds d'Innovation portant sur les projets de grande envergure (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 7,5 millions d'euros d'investissement total). Cet appel, lancé en juillet 2020, visait à sélectionner des projets développant des technologies innovantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre du Fonds d'Innovation alimenté par les revenus du marché européen du carbone. Au total, 311 candidatures ont été déposées puis évaluées par des experts indépendants. Ainsi, l'Union européenne a sélectionné sept projets de décarbonation - situés en France, Italie, Belgique, Finlande, Norvège, Espagne, Suède et aux Pays-Bas – dans lesquels elle prévoit d'investir plus d'un milliard d'euros, sous forme de subvention. Ces projets énergétiques, jugés

particulièrement matures et hautement innovants, portent sur l'hydrogène, les énergies renouvelables, les secteurs fortement consommateurs d'énergie (cimenterie, raffinerie, aciérie, etc.), ou le captage, l'utilisation ou le stockage du carbone. En complément, 15 projets considérés comme prometteurs mais impactés par un déficit de maturité – technique ou financière – vont pouvoir disposer d'un accompagnement au développement de projet de la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'appel 2021 du Fonds d'Innovation pour les projets de grande envergure, très proche de celui lancé en 2020, est ouvert depuis le 26 octobre et se clôturera le 3 mars 2022 (pour plus d'informations, voir la Lettre datée de novembre 2021). Un appel dédié aux projets de petite envergure, dont la dépense d'investissement est inférieure à 7,5 millions d'euros, suivra de mars à août 2022. L'an passé, celui-ci avait permis à l'Union européenne de sélectionner 32 projets sur 232 dossiers déposés.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Constance POIRÉ – cpoire@maregionsud.fr

ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET AFFAIRES MARITIMES

Présentation de la nouvelle « Stratégie européenne des sols »



La nouvelle stratégie européenne des sols a été adoptée le 17 novembre par le collège des commissaires de la Commission européenne et présentée dans la foulée à la presse par le Commissaire européen à l'Environnement, le lituanien *Virginijus Sinkevičius*. Elle doit permettre d'enrayer la dégradation des sols européens, dans le cadre d'un document sans portée législative, mais qui actualise la précédente version de Stratégie européenne en la matière datant de 2006. La Stratégie dresse un constat alarmant : 60 % à 70 % des terres européennes sont en mauvais état et considérées comme « malsaines », alors même que les coûts liés à la dégradation des sols dans l'UE dépassent 50 milliards d'euros par an, et que la mauvaise santé des sols affecte les services écosystémiques tels que la fourniture d'eau propre, le maintien de la biodiversité et la régulation du climat.

Pour y remédier, la Commission européenne fixe de grands objectifs à atteindre d'ici 2030 et 2050. Certains concernent les sols agricoles et sont déjà inscrits dans différents textes et stratégies du Pacte vert européen (réduction des utilisations d'engrais, de pesticides, promotion des pratiques agroécologiques, etc.) ou dans les règlements de la réforme de la PAC (préservation des zones humides, des tourbières, etc.). D'autres concernent tous les types de sols, et visent à parvenir à zéro artificialisation nette, ou faire en sorte que la pollution des sols soit ramenée à « *des niveaux considérés comme sans danger pour la santé humaine et les écosystèmes naturels* ». La Commission européenne propose également d'étudier le marché des terres excavées pour mieux faire la part entre matériaux sains et contaminés, et souhaite par ailleurs que les États membres fixent d'ici à 2023 des « *objectifs ambitieux à l'échelle nationale, régionale et locale* » en matière de réduction de l'artificialisation.

Parmi les annonces notables présentées dans le cadre de cette Stratégie, l'une des principales nouveautés sera la proposition par la Commission européenne d'un texte législatif sur la santé des sols en 2023, qui pourrait entre autres inclure une obligation de répertorier et de décontaminer, d'ici à 2050, les sites posant le plus de risques pour la santé et les écosystèmes, sous réserve que l'étude d'impact initiale et préalable de la Commission accrédite cette possibilité. Ce texte pourrait également prévoir un « certificat » sur la santé des sols à remettre d'un vendeur à un acheteur lors d'une transaction foncière. Il s'agirait là d'une révolution majeure, puisque l'UE est dépourvue de cadre juridique commun sur la qualité des terres comme il en existe par ailleurs pour l'air et l'eau. A ce sujet, une précédente tentative en 2006 avait finalement échoué face à la pression de

nombreux Etats membres (notamment la France et l'Allemagne), qui faisaient d'une part valoir la défense du principe de subsidiarité, et étaient d'autre part effrayés par le montant financier qu'engendrerait une injonction juridique européenne à décontaminer des sites pollués.

Enfin, le système de surveillance baptisé « Lucas », qui est une enquête réalisée tous les trois ans par Eurostat pour mesurer l'ampleur des changements d'affectation des sols, pourrait bénéficier d'une assise juridique plus solide en inscrivant ses objectifs, son financement et son fonctionnement dans la future législation européenne sur les sols qui sera publiée en 2023.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

L'UE annonce 320 millions d'euros pour la nouvelle Mission "Santé des sols et alimentation"



Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du "Green Deal" européen, un nouveau

concept de « Missions » fait son apparition au sein de la nouvelle période de programmation européenne 2021-27. Ainsi, 5 « Missions » (Océan, Adaptation au changement climatique, 100 Villes neutres en carbone, Sols et alimentation, Cancer) ont été élaborées par des Comités de mission (*Mission Board*) composés d'experts au nom de la Commission européenne (CE) : ces missions sont conçues pour affronter des défis sociétaux de grande échelle en « décroissant les silos », abordant les choses différemment et en engageant de nouvelles méthodes de travail entre différents domaines scientifiques et politiques, de manière coordonnée afin de provoquer une transformation systémique à l'échelle du continent. Ces missions, bien qu'ancrées dans la R&D, visent également à reconnecter les citoyens et la société civile avec l'UE en leur donnant les capacités d'agir pour un avenir sain, vert et numérique.

Quelques principes fondamentaux et communs guident la conduite des 5 missions « Horizon Europe » :

- ⇒ **Les défis sociétaux complexes auxquels nous sommes confrontés nécessitent un effort coordonné à travers l'Europe pour avoir un impact concret** : un nouveau rôle est conféré pour la R&D dans une approche globale et systémique et dans le cadre d'une nouvelle relation avec les citoyens.
- ⇒ **L'établissement d'objectifs mesurables et de résultats quantifiables concrets dans un**

délai bien défini, avec un suivi continu des indicateurs jusqu'en 2030 : il s'agit de dépasser les frontières des politiques et des programmes européens ainsi que des différents niveaux de gouvernance (gouvernement, chercheurs, établissements d'enseignement, PME et grandes entreprises, investisseurs et société civile, etc.) et d'engager la société civile en général, et notamment les jeunes, les communautés locales et les partenaires sociaux dans une démarche de démocratie participative.

- ⇒ **Les objectifs clairs et concrets de chaque mission constituent la base d'un portefeuille d'actions de recherche et d'innovation qui vont bien au-delà d'un seul projet de recherche en termes d'impact** : ceux-ci comprennent aussi bien de la recherche fondamentale qu'appliquée dans tous les secteurs et domaines visés, et doivent illustrer la valeur ajoutée de l'UE. Les missions mettent l'accent sur la démonstration, la mise à l'échelle et la reproduction de solutions existantes et nouvelles, y compris l'innovation sociale, qui tiennent pleinement compte des spécificités locales. Ce ne sont pas des changements incrémentaux et progressifs qui sont escomptés, mais des solutions disruptives, ascendantes, risquées, multiples et variées qui font la part belle aux partenariats publics-privés (PPPs) et qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés aux Missions. Elles doivent par ailleurs associer les établissements d'enseignement et de

formation initiale/continue au développement de nouvelles connaissances et compétences à destination des citoyens.

Aussi, dans la lignée de la publication le 17 novembre de la nouvelle « Stratégie européenne sur les sols » (voir ci-dessus), la Commission européenne a présenté une nouvelle mission Horizon Europe « Sols et alimentation durable ». Celle-ci contribue à la réalisation des objectifs en matière d'agriculture durable, de biodiversité et de « Pollution zéro eau, air, sols ». La mission est notamment destinée à compléter la stratégie de l'UE en matière de sols qui, avec l'Observatoire européen des sols récemment lancé, fera partie d'un cadre global visant à aborder la gestion des sols et des terres à grande échelle, dans toutes les utilisations transversales et transdisciplinaires des sols.

L'objectif principal est de porter le pourcentage de sols sains à minimum 75 % dans chaque État membre, alors-même que 60 à 70% des sols sont aujourd'hui considérés comme étant « malsains ». Pour ce faire, le programme Horizon Europe investira 320 millions d'euros au cours de la période 2021-2023 pour soutenir la mise en œuvre de la Mission, qui vise notamment à financer 100 « laboratoires vivants » et des « phares » qui sont pensés comme des espaces de co-innovation par la recherche participative, transdisciplinaire et systémique.

- Les 100 laboratoires vivants sont destinés à permettre aux propriétaires et aux gestionnaires de terres publics ou privés et à d'autres parties prenantes, aux autorités publiques et aux citoyens de travailler en coordination et en synergie avec des chercheurs de multiples disciplines.

- Les phares sont envisagés comme des espaces de démonstration de solutions, de formation et de communication. Selon le projet de mission, il peut s'agir de présenter les meilleures pratiques ou d'établir des partenariats entre les différents échelons de chaînes de valeur.

Ainsi, la mission se concentre « *sur la mobilisation et la création d'un environnement favorable à la gestion durable des sols dans l'ensemble de l'UE, en examinant les politiques publiques, les investissements, l'engagement des citoyens et les campagnes d'information* ».

Elle vise également à « *soutenir les efforts pour une surveillance harmonisée des sols en Europe* » d'une part, et d'autre part à « *tester, démontrer et développer des solutions pour l'agriculture du carbone afin de développer des technologies numériques et de données pour une élimination plus efficace du carbone et de meilleures estimations des émissions* ». Les connaissances et les outils développés sur cette base doivent ainsi servir à mettre en valeur les sols, à améliorer les systèmes de production ou à renforcer le rôle du bétail dans la gestion des sols. En effet, il est attendu que la Mission « Sols » joue un rôle dans l'amélioration de la stratégie des sols européenne en mettant à disposition des données et preuves actualisées ainsi que des solutions durables et reproductibles concrètes.

Enfin, il est stipulé dans le rapport de la Mission que les niveaux régional et local sont « *cruciaux pour obtenir un impact à long terme* ».

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON – rguillon@maregionsud.fr

Vote de la PAC au Parlement européen et au Conseil



Après trois années et demi d'après négociations depuis la présentation de la proposition initiale de la Commission européenne des trois règlements de la Politique agricole commune (PAC) « Organisation Commune des Marchés » (OCM), « Horizontal » et « Plan Stratégique National » (PSN) en 2018, les Vingt-Sept États membres du Conseil et le Parlement européen se sont finalement entendus sur les modalités de la réforme de la PAC dans le cadre d'un accord politique en négociations inter-institutionnelles (trilogues) en juin 2021. Après des mois de travail des juristes-linguistes européens pour retranscrire et traduire les termes de l'accord conclu sur le plan politique durant l'été, il ne manquait alors plus que les votes en seconde lecture respectivement

du Parlement européen et du Conseil. C'est désormais chose faite, avec le vote des députés européens le 23 novembre en session plénière à Strasbourg, puis de celui des États membres au Conseil le 2 décembre.

Au Parlement européen, un vote sans grande surprise, a vu les conservateurs du PPE et les libéraux de *Renew Europe* largement voter en la faveur de la nouvelle PAC. Les sociaux-démocrates du groupe S&D se sont montrés partagés quand les Verts et l'extrême gauche, qui jugent le texte pas assez ambitieux sur les plans environnementaux et climatiques, a fortiori à l'aune des Stratégies phares du Green deal/Pacte vert européen « Biodiversité pour 2030 » et « De la ferme à la fourchette » (ndlr : qui prévoient notamment une réduction de 50 % des pesticides, de 20 % des engrais de synthèse, et qui stipule que 25 % de la surface agricole européenne soit certifiée en bio à l'horizon

2030, etc.), s'y sont largement opposés. Au sein des différentes parties-prenantes, nombre de fédérations professionnelles représentées à l'échelon européen par la puissante COPA-COGECA s'étaient prononcées en faveur de la version des trois textes soumis au vote final, alors même que de nombreuses ONGs s'y opposaient, en affirmant que celui-ci n'était pas en ligne avec la trajectoire carbone qu'impose le respect des Accords de Paris de 2015.

Au sein du Conseil, seule la Bulgarie s'est abstenue. Les trois règlements PAC ont été publiés au Journal officiel de l'UE le 6 décembre. Pour rappel, la nouvelle PAC entrera en vigueur en janvier 2023, à l'issue de deux années de « transition » actuellement en cours. La date limite pour la soumission des plans stratégiques nationaux (ndlr : la feuille de route qui présente la stratégie d'investissement des fonds PAC aussi bien sur le 1^{er} et 2nd piliers) pour chacun des 27 Etats membres est le 1^{er} janvier 2022.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles - Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

JEUNESSE, EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Entreprenariat étudiant : une matinée pour faire connaître les opportunités européennes



Lauréate en
2021 du prix «
Région
Européenne
Entreprenante »

(European entrepreneurial regions, ou EER), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a notamment été distinguée pour son action en matière de sensibilisation, de promotion et d'accompagnement de l'entreprenariat étudiant.

C'est dans ce cadre qu'elle a organisé, le 9 novembre dernier, une matinée d'information en ligne à destination des Pôles PEPITE (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entreprenariat) PROVENCE et Provence-Alpes-Côte d'Azur EST ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux, afin de faire connaître les opportunités européennes pouvant permettre d'approfondir la dynamique en cours autour de l'entreprenariat étudiant.

L'événement a été ouvert par Mme Magali Altounian, Présidente de la Commission Europe de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les échanges de la première partie de matinée ont porté sur des programmes et dispositifs très variés. L'Agence EISMEA a présenté son initiative Erasmus pour les jeunes entrepreneurs, issue du Programme pour le Marché Unique et permettant à de jeunes entrepreneurs d'effectuer une mobilité de 1 à 6 mois dans une PME d'un autre pays. L'initiative HEI, un

appel à projets pilote lancé en 2021 pour le renforcement des capacités en matière d'innovation pour l'enseignement supérieur a ensuite été présenté par l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

L'Agence Erasmus+ France Education/Formation est intervenue pour discuter des opportunités de collaboration permises par les partenariats de coopération (mise en réseau des acteurs de l'éducation et de la formation autour d'une thématique donnée, élaboration de méthodes ou d'outils innovants, etc) et les alliances pour l'innovation, qui visent à renforcer l'innovation en Europe, l'adéquation entre l'offre de compétence et les besoins des employeurs ainsi que le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit d'entreprise.

Les opportunités en lien avec l'entreprenariat dans la nouvelle programmation 2021-2027 du programme Interreg Europe pour la coopération interrégionale entre territoires européens ont également été passées en revue. Enfin, les présentations relatives aux dispositifs européens ont été conclues par un point sur le Fonds social européen + et ses futurs appels à projets et actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes.

La seconde partie de la matinée, en présence de membres du réseau EER issus de Helsinki, de Navarre et de Glasgow, a porté sur les dispositifs et actions d'accompagnement mis en place en matière d'entrepreneuriat étudiant par la Région Sud, les pôles PEPITE ainsi que par les acteurs européens invités.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - Loeizig ANDRÉ - landre@maregionsud.fr

RECHERCHE, INNOVATION, NUMERIQUE

La préparation du volet numérique du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe progresse



Les travaux de préparation du premier programme de travail multiannuel 2021-2025 du volet numérique du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) sont en cours. Conçu en complémentarité d'Horizon Europe (recherche et innovation) et d'Europe Numérique (déploiement des technologies et accompagnement de la transition numérique) ce programme, qui vise à permettre le financement et la modernisation des infrastructures numériques en Europe, disposera d'un budget de 2,06 milliards d'euros jusqu'à 2027.

Pour l'heure le programme de travail du MIE Numérique se divise en deux grands piliers :

- Le déploiement d'infrastructures 5G en Europe le long des voies de transports ou dans des localités dites « communautés 5G intelligentes ».

- Le déploiement d'infrastructures numériques transfrontalières autres que la 5G, notamment dans le but de renforcer l'autonomie de l'Union européenne, la sécurité de ses infrastructures numériques ainsi que sa capacité à relier ses partenaires et les Etats membres et territoires plus isolés (Irlande, Outre-mer). Il s'agira, par exemple, de la mise en place d'interconnexion entre les infrastructures de cloud nationales ou encore du déploiement de câbles sous-marins d'importance stratégique.

L'initiative Wifi4EU, pour sa part, ne devrait pas être renouvelée.

Les premiers appels à projets du programme proposeront principalement des subventions, toutefois la Commission européenne étudie la possibilité d'inclure plus tard des appels de type « Blending » comme cela peut se faire dans le cadre du volet transport du MIE pour certaines actions. A ce stade encore aucune date de publication des premiers appels n'a été annoncée.

Article Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

Un nouveau Pacte pour l'Espace Europe de la Recherche



Les ministres des 27 États membres de l'UE réunis en groupe Compétitivité ont approuvé les conclusions sur la gouvernance future de l'Espace européen de la recherche (EER) ainsi qu'un pacte sur la recherche et l'innovation. L'EER a été lancé il y a vingt ans. Il a depuis contribué à des avancées majeures dans des domaines tels que les infrastructures de recherche, la science ouverte, la coopération internationale, l'équilibre hommes-femmes dans la R&I, la programmation conjointe et la mobilité des chercheurs. Le 16 juillet 2021, la Commission européenne a présenté une proposition de "[pacte pour la R&I en Europe](#)", destinée à constituer l'un des piliers essentiels du nouvel EER. Ce pacte doit notamment permettre un nouveau contexte de travail, adapté aux enjeux posés par la relance suite à la crise économique et sanitaire, mais aussi à la « double transition » écologique et numérique. En vertu du nouveau pacte pour la R&I, les États membres s'engagent, pour les années à venir, en faveur: i) d'un socle commun de valeurs et de principes pour la R&I dans l'UE; ii) de domaines d'action prioritaires communs; iii) d'investissements et de réformes, et iv) d'un processus simplifié de coordination et de suivi des politiques. Le

pacte liste ainsi dix principes destinés à guider la recherche et l'innovation en Europe et les travaux des chercheurs européens avec leurs homologues du monde entier : des règles strictes en matière d'éthique et d'intégrité dans la recherche et l'innovation, la liberté de la recherche scientifique, une coordination renforcée et un rayonnement international, ainsi que la libre circulation du personnel de recherche, des technologies et des connaissances dans toute l'UE et entre les secteurs. Le Conseil a également réaffirmé son engagement envers l'objectif consistant à investir 3 % du PIB de l'UE dans la recherche et le développement. Concernant les prochaines étapes, le plan d'action de l'EER sera mis en œuvre sur base volontaire par les Etats membres, en coopération avec la Commission, les organismes de recherche, les universités et organisations professionnelles européennes. Ainsi, les États membres et les pays associés au programme "Horizon Europe" seront invités à déterminer à quelles actions de l'EER ils souhaitent participer. Ils pourraient aussi partager des informations grâce à la plateforme de l'EER. D'ici la mi-2022, la Commission devrait présenter un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de l'EER. Elle devrait examiner la mise en œuvre du programme stratégique tous les dix-huit mois. Il est également prévu qu'elle publie, à l'intention du Conseil, un rapport sur l'état d'avancement du programme.

Article Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles - Lucie Durocher, ldurocher@maregionsud.fr

LES BRÈVES

Erasmus+ : publication des appels à projets 2022

Les nouveaux appels à projets Erasmus+ accompagnés du [guide du programme 2022](#) ont été publiés le 24 novembre 2021. Le montant total de ces appels s'élève à 3,1 milliards d'euros pour toute l'Union européenne, soit une augmentation d'environ 700 millions d'euros par rapport à l'appel 2021.

Cette enveloppe budgétaire renforcée viendra appuyer la reprise des mobilités après un ralentissement en raison de la crise sanitaire, et il sera à nouveau possible de candidater pour des projets de mobilités entrantes et sortantes d'étudiants et de personnels de l'enseignement supérieur à destination ou en provenance des pays tiers (anciennement appelées « mobilités internationales de crédits »).

Conformément aux priorités établies pour la période 2021-2027, le programme continuera de soutenir, au travers de ses différents actions-clés, l'inclusion, la transition écologique, la transition numérique et la participation à la vie démocratique.

Les dates butoirs pour le dépôt de candidatures aux différentes actions du programme Erasmus+ sont toutes indiquées dans [le document officiel de la Commission européenne](#).

Lancement d'une nouvelle alliance européenne pour l'émergence de « startups nations »

Vingt-six Etats membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande se sont associés pour fonder la European Startup Nations Alliance, ou ESNA, une nouvelle entité dont l'objectif est de travailler à fournir aux startups des conditions favorables à leur croissance. La France fait partie des pays membres de cette organisation créée sous l'impulsion du Portugal.

Pour ce faire, l'ESNA proposera un cadre de coopération entre les Etats permettant de :

- ⇒ Partager de bonnes pratiques, en se basant notamment sur la liste établie dans le cadre de la déclaration du 19 mars 2021 « Start-up Nations Standard of Excellence » ;
- ⇒ Apporter un soutien technique pour la mise en place concrète de mesures ;
- ⇒ Suivre les progrès effectués dans chaque pays membres de l'ESNA.

A ce stade, l'ESNA est encore en cours de mise en place.

[Pour plus d'informations](#)

L'AGENDA



10 décembre 2021 – Spectacle
l'Europe à la barre – Evènement
gratuit à la Friche de la Belle de
Mai, à Marseille

[Plus d'informations](#)



18 janvier 2022 – Spectacle
l'Europe à la barre –
Evènement gratuit à la
Maison de l'Etudiant, à Nice

[Plus d'informations](#)



3-4 mars 2022 – Sommet
européen des Régions et des
Villes – Marseille

[Plus d'informations](#)

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPÉENS

LIFE, PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE ,
HORIZON EUROPE, ERASMUS +, EUROPE CREATIVE, DROITS ET VALEURS, EUROPAID

POUR TOUTE INFORMATION SUR LES APPELS A PROJETS EUROPEENS EN COURS, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE **UP2EUROPE** !

SI VOUS ETES PORTEUR D'UN PROJET EUROPEEN EN REGION **SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**, ET SOUHAITEZ QUE NOTRE
NEWSLETTER « **MISTRAL EUROPE** » INTEGRE UNE BREVE PRESENTANT VOTRE PROJET, OU UNE INTERVIEW SUR VOTRE
EXPERIENCE DANS LE MONTAGE OU REALISATION DE VOTRE PROJET, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !

L'ÉQUIPE



**Lucie
DUROCHER**
Directrice,
Innovation,
Entreprises

ldurocher@mareregionsud.fr



**Corinne
ROUSSEAU**
Assistante
de direction

crousseau@mareregionsud.fr



**Constance
POIRÉ**
Chargée de
mission
Transport
et Energie

cpoire@mareregionsud.fr



**Robin
GUILLON**
Chargé de
mission

Environnement,
Agriculture et Affaires
Maritimes,

rguillon@mareregionsud.fr



**Marie-
Laurence
COM**
Chargée de
mission

Enseignement supérieur,
Formation, Culture et
Emploi

mlcom@mareregionsud.fr



**Loeizig
ANDRÉ**
Chargée de
mission
Numérique,
Education,
Jeunesse et Tourisme

landre@mareregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Ziga VALIC

Représentant du Pôle de compétitivité
OPTITEC

ziga.valic@pole-optitec.com

Amélie SMETHURST

Représentante du Département des
Bouches-du-Rhône

amelie.smethurst@departement13.fr

Karl STOECKEL

Représentant Université Aix-Marseille
AMU

Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@mareregionsud.fr



DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57



DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

62 RUE DU TRONE - 100 BRUXELLES